

Emissions de gaz à effet de serre et de polluants en France : Aperçu des trois premiers trimestres de l'année 2024 avec le baromètre du Citepa

Contexte

En complément de ses estimations annuelles, le Citepa met à jour, tous les trois mois, son baromètre des émissions mensuelles et propose une lecture de la tendance annuelle sur les 12 derniers mois.

La mise à jour du baromètre publié ce 27 décembre inclut de nouvelles estimations sur le 3^e trimestre 2024 et permet ainsi d'avoir une estimation de bilan d'une grande partie l'année 2024.

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre (GES) avaient baissé de 5,8% par rapport à 2022 (inventaire proxy 2023 de Secten juin 2024), avec une réduction de tous les grands secteurs émetteurs. Cette dynamique, multifactorielle, doit se poursuivre pour maintenir une trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. La trajectoire de réduction pour atteindre la nouvelle cible provisoire de 270 Mt CO₂e en 2030 hors puits de carbone indiqué dans le projet de SNBC 3 ([lire notre article](#)) implique une réduction nécessaire de 4,7%/an (soit -16 Mt CO₂e /an en moyenne) entre 2022 et 2030.

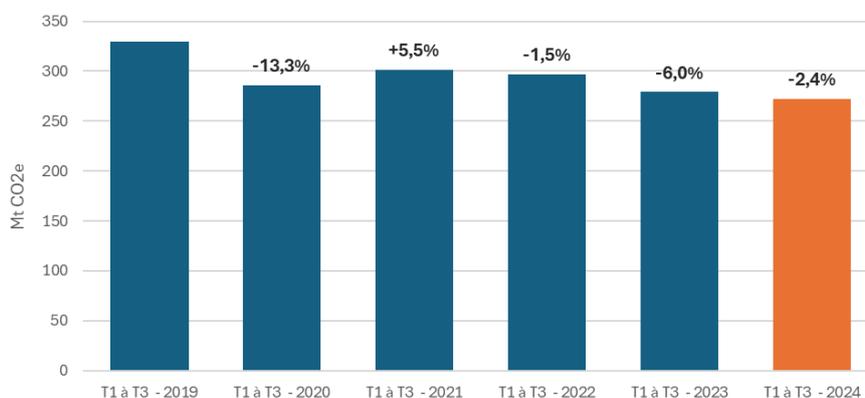
En bref

Les émissions de GES de la période couvrant les trois premiers trimestres 2024 est en baisse de -2,4% par rapport à cette même période en 2023, hors puits de carbone. En regardant plus en détail, on observe une baisse aux deux premiers trimestres (respectivement -5% et -2,2%) puis une légère hausse au 3^{ème} trimestre (+0,5%).

Bilan intermédiaire de 2024 sur les neuf premiers mois de l'année

Au total, sur l'ensemble des neuf premiers mois de l'année 2024, la baisse des émissions de GES par rapport aux neuf premiers mois de 2023 est de -2,4% hors puits de carbone. A titre de comparaison, entre les neuf premiers mois de 2023 par rapport à ceux de 2022, la baisse était de -6%. La tendance sur 12 mois glissants actuellement est de -3,1% (année mobile).

Ces premiers chiffres relatifs à 2024 indiquent une poursuite de la baisse des émissions de GES mais d'un niveau de réduction moins fort qu'en 2023 (sur trois trimestres).



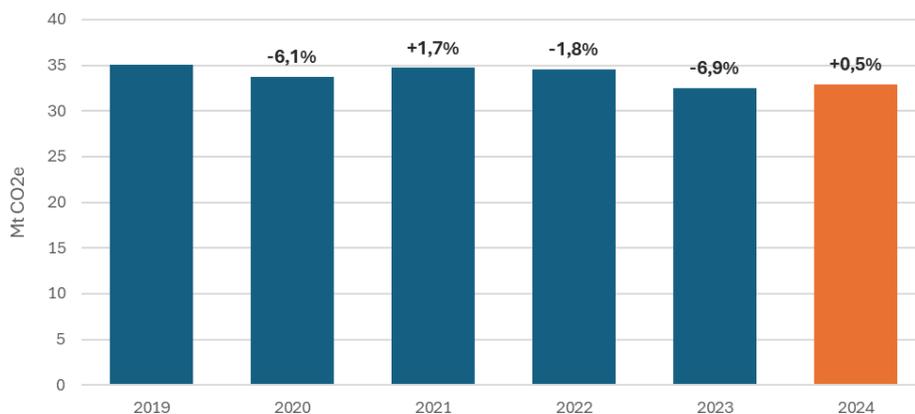
Comparaison des émissions de GES en Mt CO₂e (hors puits de carbone)
des trois premiers trimestres de chaque année et évolution interannuelle

A quels secteurs attribuer cette baisse ?

Au 1^{er} semestre 2024, tous les grands secteurs contribuaient à la réduction des émissions de GES, avec en tête la production d'énergie (-2,9 Mt CO₂e), les bâtiments (-1,6 Mt CO₂e) mais aussi l'industrie (-1,4 Mt CO₂e) et les transports (-1,3 Mt CO₂e). Pour le 3^e trimestre, la situation est différente : si les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie contribuent toujours à la dynamique de réduction des émissions (respectivement -0,9 Mt CO₂e et -0,2 Mt CO₂e), une hausse est observée pour les bâtiments (+1 Mt CO₂e) ainsi que les transports (+0,3 Mt CO₂e).

Un rythme différent pour ce 3^{ème} trimestre

Les émissions de GES ont légèrement augmenté au 3^{ème} trimestre 2024, de +0,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2023 (hors puits de carbone). Ainsi les émissions au 3^{ème} trimestre de 2024 se stabilisent à un niveau relativement faible, inférieur aux niveaux observés avant 2023.



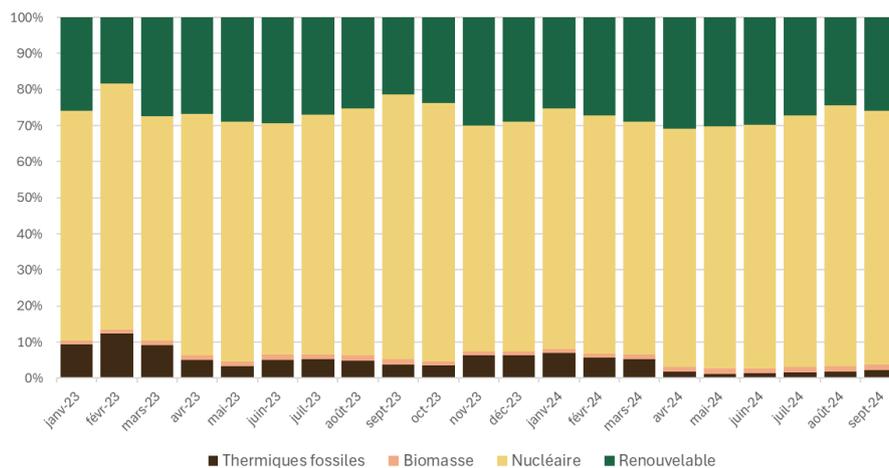
Comparaison des émissions de GES en Mt CO₂e (hors puits de carbone) au 3^{ème} trimestre de chaque année

Une tendance différenciée selon les secteurs

Alors que la tendance à la baisse se poursuit pour l'industrie de l'énergie (-0,9 Mt CO₂e, soit -12,9%) sur l'ensemble de ce 3^{ème} trimestre par rapport au 3^{ème} trimestre 2023, une augmentation des émissions est observée au mois de juillet pour le transport routier (+0,7 Mt CO₂e) ainsi qu'au mois de septembre notamment pour les bâtiments (+0,7 Mt CO₂e), par rapport au même mois de 2023.

Poursuite de la décarbonation de la production d'électricité

Pour le secteur de l'énergie, comme pour le premier semestre, la réduction des émissions du 3^{ème} trimestre est portée par la production d'électricité (-0,8 Mt CO₂e). Cette baisse traduit le moindre recours aux combustibles fossiles dans la production d'électricité avec une part passant de 4,6% au 3^{ème} trimestre 2023 à 1,9% pour ce 3^{ème} trimestre 2024¹.

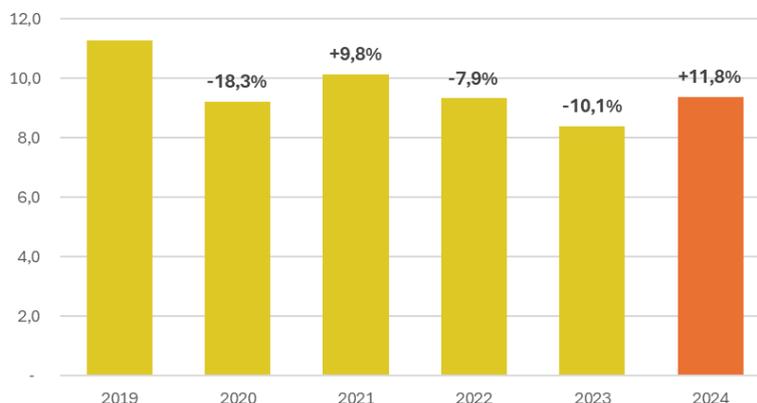


Mix énergétique – production d'électricité en %

¹ Données en temps réel RTE – Production d'électricité en France

Emissions du secteur des bâtiments

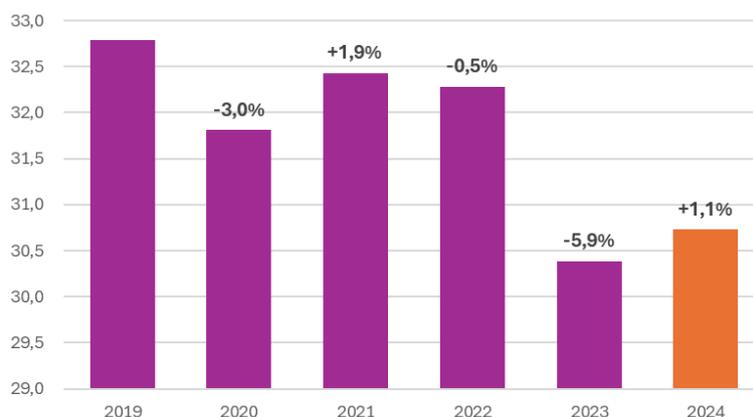
Même si au total sur les neuf premiers mois les émissions de GES du bâtiment sont en baisse (-1,4%), une hausse de +1 Mt CO₂e est observée au 3^{ème} trimestre (+11,8%). Cette augmentation est due à la hausse des émissions associée au chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires au mois de septembre 2024 (+0,7 Mt CO₂e).



Comparaison des émissions de GES en Mt CO₂e des bâtiments au 3^{ème} trimestre de chaque année et évolution interannuelle

Transport routier

Les émissions du transport routier sont, elles aussi, à la hausse pour ce 3^{ème} trimestre et notamment au mois de juillet (+0,7 Mt CO₂e). A noter toutefois que ces émissions se stabilisent à un niveau faible en comparaison avec les 3^{èmes} trimestres de 2019 à 2022.



Comparaison des émissions de GES en Mt CO₂e du transport routier au 3^{ème} trimestre de chaque année

Aérien

Les émissions du transport aérien domestique sont, quant à elles, en baisse de -4,1% entre le 3^{ème} trimestre 2024 et le 3^{ème} trimestre 2023. Si l'on compare les émissions des neuf premiers mois de chaque année depuis 2019, on constate qu'après un effet rebond post-Covid en 2022, sans atteindre le niveau de 2019, les émissions connaissent une baisse de plus en plus forte (-3,5% pour 2023 et -4,2% pour 2024).

Industrie manufacturière

L'industrie manufacturière continue de voir ses émissions de GES à la baisse. Après avoir connu une réduction de 2,8% au 2nd trimestre 2024, par rapport au 2nd trimestre 2023, le rythme de réduction s'est ralenti avec une baisse au 3^{ème} trimestre de -1,3%. Au total, sur les neuf premiers mois de l'année, ce secteur connaît une baisse de 3,3%, avec -1,6 Mt CO₂e. D'après les indicateurs de production utilisés pour cette estimation, le sous-secteur des minéraux non-métalliques, matériaux de construction (ciment,

verre...) participe le plus à cette baisse avec -0,9 Mt CO₂e sur les neuf premiers mois 2024, comparativement à ceux de 2023.

Agriculture

Seule une partie des évolutions des émissions du secteur agricole est estimée dans le baromètre. La quasi-stagnation des émissions (+0,3%) au cours des neuf premiers mois reste un aperçu partiel. L'analyse des inventaires annuels consolidés permettra de préciser cette estimation.

Qu'est-ce que le baromètre des émissions mensuelles du Citepa ?

En complément de l'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2, et en complément des émissions annuelles pré-estimées pour l'année N-1, le Citepa propose des estimations mensuelles des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans l'année en cours. En cohérence avec les émissions annuelles, le baromètre permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année en cours, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente. Les chiffres de GES présentés dans ce communiqué sont relatifs à la France périmètre UE (Métropole et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE).

Il s'agit d'une estimation provisoire des émissions. L'évolution de certains sous-secteurs n'est pas estimée (une partie des émissions de l'agriculture, des déchets, des gaz fluorés ainsi que le puits de carbone). Les prochains résultats de l'inventaire annuel du Citepa, dont la publication est prévue au courant du 2nd trimestre 2025, permettront d'affiner ces résultats en base annuelle. A noter de plus, que la prochaine édition du baromètre, proposant une estimation de l'année 2024 complète, est prévue pour fin mars 2025.

Pour en savoir plus : <https://www.citepa.org/fr/barometre/>

NB : cette note fait un focus sur l'évolution mensuelle des GES totaux en CO₂e, le détail par substance et pour chaque polluant atmosphérique est donné dans les fichiers du baromètre mensuel.

